



**Procès-verbal**  
**Conseil municipal - Séance du mardi 24 septembre 2019 à 18 h 30**

*Direction de l'administration générale*  
*Service de l'assemblée délibérante et des commissions*

**ETAIENT PRESENTS**

Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h avant le vote de la question 7), Evelyne FORNER, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Jérôme DARVEY, Christèle ANCIAUX, Raynald VIAL, Nicolas VAIRYO, Aurore MARGAILLAN (à partir de 20 h 10 avant le vote de la question 10), Nicolas POILLEUX, Lucie DAL PALU, Nathalie REYMOND, Jean-Marie MANZATO, Serge GATHIER, André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI, Dominique FIE et Brigitte ANDREYS

**ETAIENT EXCUSES**

Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h), Dominique DORD (ayant donné pouvoir pour la séance à Renaud BERETTI), Joaquim TORRES (ayant donné pouvoir pour la séance à Evelyne FORNER), Aurore MARGAILLAN (ayant donné pouvoir à Isabelle MOREAUX-JOUANNET jusqu'à 20 h 10), Marie-Alix BOURBIAUX (ayant donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Nathalie MURGUET, Soukaïna BOUHNİK (ayant donné pouvoir pour la séance à Hadji HALIFA), Lorène MODICA (ayant donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX)

**ÉTAIT ABSENTE**

Véronique DRAPEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lucie DAL PALU

**92. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (CGCT articles L. 2122-22 ET L.2122-23)**

**Le Conseil municipal prend acte des décisions prises depuis la séance précédente :**

**Décision N° 051/2019 du 19/04/2019 exécutoire le 30/04/2019 : Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme sur une propriété communale**

Objet : L'OPAC de la Savoie est autorisé à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme sur les parcelles situées rue Clément Ader/Chemin des Courses à Aix-les-Bains.

**Décision N° 066/2019 du 23/05/2019 exécutoire le 29/05/2019 : Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme sur une propriété communale**

Objet : La SCCV du Sillon Alpin est autorisée à déposer un permis de construire sur les parcelles situées avenue de St Simond afin de relocaliser la SAUR actuellement boulevard Lepic à Aix-les-Bains.

**Décision N° 069/2019 du 05/06/2019 exécutoire le 05/06/2019 : Marché MAPA supérieur à 221 000 euros HT et inférieur à 5 548 000 euros HT**

Objet : Signature d'un marché pour la conception d'un réseau multiservices comme suit :

Pour le lot 1 : conception du réseau multiservices avec la société Technoman pour un montant de 9 400 euros HT,

Pour le lot 2 : construction d'un réseau multiservices – extension de la vidéoprotection maintenance avec la société SNEF pour un montant de 55 581,87 euros HT.

**Décision N° 070/2019 du 03/06/2019 exécutoire le 05/06/2019 : Désignation d'un avocat**

Objet : Désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville contre la requête déposée par M. François MIGNON devant le Tribunal administratif de Grenoble demandant l'annulation du certificat d'urbanisme délivré à M. Guy PIGNAL.

**Décision N° 071/2019 du 03/06/2019 exécutoire le 05/06/2019 : Désignation d'un avocat**

Objet : Désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville contre la requête déposée par M. François MIGNON devant le Tribunal administratif de Grenoble demandant l'annulation du permis de construire délivré à la Société PANORAMA.

**Décision N° 074/2019 du 07/06/2019 exécutoire le 11/06/2019 : Marché MAPA supérieur à 221 000 euros HT et inférieur à 5 548 000 euros HT**

Objet : Signature d'un marché pour les travaux de l'orgue de l'église Notre-Dame comme suit

Pour le lot 1 : dépose de l'orgue avec la société orgues Giroud pour un montant de 19 000 euros HT,

Pour le lot 2 : relevage de l'orgue avec la société orgues Giroud pour un montant de 263 145 euros HT.

**Décision N° 075/2019 du 06/06/2019 exécutoire le 11/06/2019 : Désamiantage des anciens thermes**

Objet : Approbation de l'avant-projet définitif du secteur 1 piscine sud de l'opération de désamiantage et enlèvement des matériaux contenant du plomb des anciens thermes nationaux pour une estimation prévisionnelle définitive des travaux du secteur 1 à 1 269 500 euros HT soit 1 523 400 euros TTC sous réserve de la prise en compte des observations mentionnées par la SAS.

**Décision N° 076/2019 du 17/06/2019 exécutoire le 20/06/2019 : Tarifs études surveillées année scolaire 2019/2020**

Objet : Les tarifs des études surveillées pour 2019/2020 sont les suivants :

- 1 soir/semaine 18 euros/trimestre
- 2 soirs/semaine 23 euros/trimestre
- 3 soirs/semaine 28 euros/trimestre.

**Décision N° 077/2019 du 18/06/2019 exécutoire le 20/06/2019 : Requête contre titres de recette pour parking**

Objet : Défense des intérêts de la Ville contre la requête déposée par M. Vincent Caylus contre les titres de recette pour parking.

**Décision N° 078/2019 du 20/06/2019 exécutoire le 21/06/2019 : Modification d'un marché public ou accord cadre supérieur ou égal à 90 000 euros HT**

Objet : Signature d'un marché pour les travaux de mise en sécurité incendie du gymnase Pierpont Morgan comme suit :

Pour le lot 1 : démolition-maçonnerie avec la société Cacciatore pour un montant de 11 650 euros HT

Pour le lot 2 : plâtrerie avec la société Sonzogni pour un montant de 30 105 euros HT

Pour le lot 3 : faux plafonds avec la société Sonzogni pour un montant de 11 000 euros HT

Pour le lot 4 : menuiserie avec la société Prunier Menuiserie pour un montant de 23 990 euros HT

Pour le lot 5 : revêtement sols avec la société Clément Décor pour un montant de 9 916 euros HT

Pour le lot 6 : plomberie CVC avec la société Rey Frères pour un montant de 19 359 euros HT

Pour le lot 7 : électricité avec la société Ineo pour un montant de 18 581 euros HT

Pour le lot 8 : peinture avec la société Sonzogni pour un montant de 21 513 euros HT.

**Décision N° 079/2019 du 19/06/2019 exécutoire le 03/07/2019 : Constitution de partie civile**

Objet : La commune se portera partie civile dans l'affaire examinée par le Tribunal Correctionnel de Chambéry pour les faits de dommages sur un bien appartenant à la commune : l'église Saint-Swithun.

**Décision N° 080/2019 du 14/06/2019 exécutoire le 25/06/2019 : Bail de location d'un local privé**

Objet : Signature d'un bail de location portant sur les locaux de bureaux au sein de la copropriété « la grotte aux fées » constituant un élément du domaine privé communal. Cette occupation est consentie moyennant une redevance annuelle de 12 000 euros avec la CAF de la Savoie.

**Décision N° 082/2019 du 26/06/2019 exécutoire le 28/06/2019 : Marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 221 000 euros HT**

Objet : Signature d'un marché pour la réalisation des travaux et l'entretien sur les fontaines et bassins avec :

Pour le lot 1 avec la société Alp'arrosage pour un montant de 200 400 euros HT

Pour le lot 2 avec la société Alp'arrosage pour un montant de 54 875 euros HT.

**Décision N° 084/2019 du 02/07/2019 exécutoire le 10/07/2019 : Régie d'avances pour les accueils de loisirs et les service enfance-jeunesse**

Objet : Décision abrogeant les deux décisions de 2017 et 2018 et instituant une régie d'avances auprès des accueils de loisirs de la Ville et du service enfance-jeunesse.

**Décision N° 085/2019 du 24/06/2019 exécutoire le 27/06/2019 : Convention d'occupation d'un détachement d'une parcelle communale**

Objet : Convention d'occupation pour mise à disposition d'un détachement d'environ 90 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AH n° 16 élément du domaine privé communal. Convention à titre précaire et révocable. Convention à titre gratuit du fait de son utilisation qui contribue au développement de l'attractivité locale avec M. Ramazan SAHIN (ruchers).

**Décision N° 086/2019 du 21/06/2019 exécutoire le 28/06/2019 : Don d'un tableau au musée Faure**

Objet : Acceptation du don de Franck LLOBERES de son œuvre intitulée « Handy parkway » réalisée en 2011, peinture huile et acrylique sur toile qui sera exposée au musée Faure.

**Décision N° 087/2019 du 02/07/2019 exécutoire le 05/07/2019 : Modification d'un marché public ou accord cadre supérieur ou égal à 90 000 euros HT**

Objet : Signature d'un avenant 2 au marché du 24/09/2018 passé avec la Société Bourgeois pour le lot 3 des travaux de l'église Notre-Dame d'un montant initial de 249 952,80 euros HT.

Le nouveau montant du lot 3 suite à l'avenant 1 est 250 524,80 euros HT.

La modification des prestations entraîne une nouvelle plus-value de 689,44 euros HT au marché dont le nouveau montant est porté à 251 214,24 euros HT.

**Décision N° 089/2019 du 29/07/2019 exécutoire le 29/07/2019 : Modification d'un marché public ou accord cadre supérieur ou égal à 90 000 euros HT**

Objet : Signature d'un avenant à l'accord-cadre conclu avec la SAS Leztroy Savoy pour la fourniture de repas en liaison froide pour les écoles publiques, crèches et accueils de loisirs dont le montant initial maximum annuel est de 650 000 euros HT.

La modification des prestations entraîne une plus-value de 115 000 euros HT dont le nouveau montant maximum est porté à 765 000 euros HT.

**Décision N° 090/2019 du 16/07/2019 exécutoire le 17/07/2019 : Désignation d'un avocat**

Objet : Désignation du Cabinet VEDESI pour défendre les intérêts de la Ville contre la requête déposée par Mme Bernadette JAY devant le Tribunal administratif de Grenoble demandant l'annulation du permis de construire délivré à la Société SAGEC pour son deuxième projet (le Cluset).

**Décision N° 091/2019 du 16/07/2019 exécutoire le 17/07/2019 : Désignation d'un avocat**

Objet : Désignation du Cabinet VEDESI pour défendre les intérêts de la Ville contre la requête déposée par la Société JCDG Promotion devant le Tribunal administratif de Grenoble demandant l'annulation du permis de construire délivré à la Société SAGEC pour son deuxième projet (le Cluset).

**Décision N° 095/2019 du 27/08/2019 exécutoire le 06/09/2019 : Tarifs Tourisme année 2020**

Objet : Il est décidé les tarifs tourisme relatifs au Camping du Sierroz, de ses mobiles homes, du centre culturel et des congrès André Grosjean et des salles de spectacles pour l'année 2020.

**Décision N° 098/2019 du 30/08/2019 exécutoire le 03/09/2019 : Modification d'un marché public ou accord cadre supérieur ou égal à 90 000 euros HT**

Objet : Signature d'un avenant à l'accord-cadre conclu avec la SAS Leztroy Savoy pour intégrer le nouveau bordereau des prix unitaires négociés à l'accord-cadre.

L'avenant n'implique pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché.

**Décision N° 101/2019 du 02/09/2019 exécutoire le 05/09/2019 : Désignation d'un avocat**

Objet : Désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville contre la requête déposée par la SCCV Porte Ouest devant le Tribunal administratif de Grenoble contre le refus de délivrance du permis de construire (îlot des Prés Riants).

**Décision N° 267/2019 du 31/07/2019 exécutoire le 02/08/2019 : Désignation d'un avocat**

Objet : Désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville contre la requête déposée M. Jamel Boumelita devant le Tribunal administratif de Grenoble demandant l'annulation de la décision de refus de reconnaissance de l'existence d'un contrat de travail à durée indéterminée.

**93. PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE – Aide à la création d'une micro-crèche**

A la suite du transfert de la compétence petite enfance du CCAS vers la Ville, à l'unanimité avec 32 voix POUR le Conseil municipal approuve la reconduction de l'aide à l'investissement de 6 000 € accordée aux créateurs de micro-crèches sur la ville d'Aix-les-Bains. Ce dispositif dédié à l'accueil d'enfants de 2 mois et demi à 3 ans vient compléter l'offre d'accueil individuel et collectif pour les familles.

**94. DENOMINATION DE VOIE**

**A. Allée verte quartier des bords du lac**

Le Conseil municipal à la majorité avec 29 voix POUR, 2 CONTRE (Dominique FIE et Brigitte ANDREYS) et 1 ABSTENTION (Fatiha BRUNETTI) approuve la dénomination de la voie verte reliant le boulevard Robert Barrier, au niveau de la Cité de l'entreprise, au boulevard Garibaldi, comme suit :

**« Allée verte Georges Pompidou »  
(1911-1974)**

Premier président de la République française à nommer un ministre de l'environnement au gouvernement et en mémoire du 50<sup>ème</sup> anniversaire de son élection.

**B. Placette quartier des bords du lac**

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR approuve la dénomination de la placette, située sur l'allée verte, reliant le boulevard Barrier, au niveau de la Cité de l'entreprise, au boulevard Garibaldi, comme suit :

**« Placette Robert Gachet  
Résistant-Juste pour les Nations »  
(1918-2013)**

en mémoire de l'ancien résistant, responsable de la région d'Aix-les-Bains, pendant la Seconde Guerre mondiale.

**95. AFFAIRES FINANCIERES – Aide à la mise en place d'une cabine de téléconsultation**

Afin de soutenir l'installation d'une cabine de téléconsultation dans les locaux de la Pharmacie Internationale, le Conseil municipal à la majorité avec 29 voix POUR et 3 CONTRE (Fatiha BRUNETTI, Dominique FIE et Brigitte ANDREYS) décide de lui attribuer une subvention d'un montant de 1.500 euros.

Ce dispositif est de nature à compléter l'offre de la médecine de ville à Aix-les-Bains.

**96. AFFAIRES FONCIÈRES – Passation d'une convention de transfert de voiries, éléments et équipements communs dans le domaine public communal avec la SCCV AIX HIPPODROME dans le cadre du projet immobilier « rue Saint Eloi », ancien tènement « Girod Sisa »**

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 32 voix POUR autorise le maire à signer une convention de transfert des voiries, éléments et équipements communs dans le domaine public communal à titre gratuit, d'une surface de 1 594 m<sup>2</sup> environ pour les voiries, éléments et équipements communs, avec la SCCV AIX HIPPODROME.

**97. AFFAIRES FONCIÈRES – Passation d'une convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie pour l'acquisition d'un bien immobilier sis aux numéros 24 et 26 avenue de Marlioz**

Le Conseil municipal à la majorité avec 30 voix POUR et 2 CONTRE (Dominique FIE et Brigitte ANDREYS) approuve les termes de la convention d'intervention et de portage foncier proposée par l'EPFL de la Savoie dont les conditions essentielles sont :

- un portage sur huit ans,
- un remboursement du capital stocké de 12,5 % par an,

- des frais de portage HT de 2 % par an du capital mobilisé.

**98. AFFAIRES FONCIÈRES - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec l'association musulmane de France pour le déplacement de la mosquée, rue des Petits Pains – Agrandissement de l'emprise définie**

Dans un but de sécurisation et de diminution de la vulnérabilité de l'édifice culturel actuel, sis rue des Petits Pains, le Conseil municipal a autorisé l'association musulmane de France, par délibération du 25 septembre 2018, à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la nouvelle implantation de l'édifice sur la parcelle communale cadastrée section AD n° 86.

Le Conseil municipal a également autorisé le maire à signer au nom de la Commune au profit de l'association musulmane de France un bail emphytéotique administratif sur une assiette correspondant à un détachement de la parcelle cadastrée AD n° 86 pour une surface d'environ 225 m<sup>2</sup>. Tenant compte des exigences des règles d'urbanisme qui nécessitent d'intégrer au projet les places de stationnement et les rampes, **le Conseil municipal à la majorité avec 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Fatiha BRUNETTI, Dominique FIE et Brigitte ANDREYS)** autorise un agrandissement de l'emprise du bail emphytéotique administratif à 702 m<sup>2</sup>, la surface bâtie restant identique (225 m<sup>2</sup>).

**99. AFFAIRES FONCIÈRES – Cession d'un bien immobilier sis 1, chemin du Tir aux Pigeons à Aix-les-Bains**

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR autorise le représentant du maire à signer au nom de la Commune un acte authentique de vente du bien immobilier situé au 1, chemin du Tir aux Pigeons (d'une superficie habitable totale d'environ 330 m<sup>2</sup> sis sur un terrain d'environ 806 m<sup>2</sup>) pour un prix de 405 000,00 € à monsieur Carlos VASCONCELOS.

**100. AFFAIRES FONCIÈRES – Constitution de servitudes réciproques de passage entre la Commune d'Aix-les-Bains et la SCCV du Sillon Alpin**

**Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR** approuve la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée AY n° 364 au profit des parcelles de la SCCV du Sillon Alpin cadastrées AY 219, 274 et 366 et accepte une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AY n° 366 de la SCCV du Sillon Alpin au profit de parcelles communales cadastrées AY n° 127, 222, 364 et 365.

**101. AFFAIRES FINANCIÈRES – Prestations de services relatives à la fourniture, l'installation, la maintenance d'une signalisation d'intérêt local – Délibération de principe de concession**

Le contrat relatif à la signalisation d'intérêt local (SIL) venant à échéance en 2019, le mode de gestion apparu comme étant le plus optimal pour la Commune d'Aix-les-Bains est celui d'une concession de services.

Dans le cadre de cette concession de services, la Commune concédante, confie l'installation d'une signalisation de type SIL sur son domaine public dans le strict respect de la réglementation en vigueur ou à venir. Le concessionnaire met à disposition de la Commune et des personnes physiques ou morales exerçant une activité économique ou touristique autorisée, un ensemble de signalisation directionnelle utile aux usagers dans leurs déplacements.

Le concessionnaire assumera seul le risque d'exploitation du service.

Le concessionnaire proposera ce service aux acteurs économiques locaux souhaitant intégrer le dispositif de jalonnement, moyennant une redevance annuelle. Elle prendra à sa charge la prospection des clients potentiels, établira et passera les contrats conformément aux prestations techniques définies au contrat et aux règles juridiques en vigueur.

La durée de la concession envisagée est de 8 ans.

**Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR** autorise le lancement de cette procédure de concession.

## **102 AFFAIRES FINANCIERES – Mesures comptables**

### **Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires**

**Le Conseil municipal à la majorité avec 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Fatiha BRUNETTI, Dominique FIE et Brigitte ANDREYS)** approuve l'attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires.

## **103. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de Savoisienn Habitat pour l'acquisition de l'ancien hôtel Dauphinois et sa transformation en 17 logements locatifs, situé rue de Liège**

**Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR** accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour deux prêts d'un total de 2.700.000 euros consentis par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes à Savoisienn Habitat, afin qu'elle finance l'acquisition-transformation de 17 logements locatifs, 16 rue de Liège à Aix-les-Bains.

## **104. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'APEI les Papillons Blancs pour la construction d'un bâtiment en vue de l'extension d'un établissement de travail protégé, situé dans la zone des Combaruches**

**Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR** accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour un prêt de 798.000 euros consenti par la Caisse d'Épargne à l'APEI « Les Papillons Blancs », afin qu'elle finance la construction d'un bâtiment en vue de l'extension de l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) situé dans la zone des Combaruches à Aix-les-Bains.

## **105. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au profit de l'OPAC pour la construction de 7 logements locatifs "Les Plonges - secteur 2.4"**

**Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR** accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour un prêt de 1.010.310 euros consenti par la Caisse des Dépôts et des Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance la construction de 7 logements locatifs « Les Plonges », secteur 2-4 à Aix-les-Bains.

## **106. DOMAINE PUBLIC - Exonération des droits de voirie**

- Société « brasserie des 2L »

- Société « au panier savoyard »

Considérant la gêne occasionnée par les travaux d'aménagement de la place Gabriel Pérouse et de la construction de l'immeuble « Exception » avenue de Tresserve pour lesquels la Ville a dû accorder une permission de voirie concurrente de celles au bénéfice des exploitants,

Considérant que les travaux ont empêché les commerçants concernés d'exploiter normalement les espaces publics mis à disposition dans le cadre d'une AOT, **le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR** accorde une exonération des droits de voirie 2019 relatifs aux équipements soumis à barème, à savoir :

- Pour la « brasserie des 2L » un montant de 497,10 €

- Pour le « panier savoyard » un montant de 94.44 €

## **107. ENVIRONNEMENT - Adoption et approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)**

Un projet de PPBE de la Ville d'Aix-les-Bains, pour ses routes communales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, a été réalisé en mai 2019.

Il a fait l'objet d'une mise en consultation du public entre le 13 mai et le 15 juillet 2019.

Les coûts induits par ce PPBE se situeront entre 20 et 50 k€ selon l'ampleur de l'axe de travail n° 2.

**Le Conseil municipal à la majorité avec 31 voix POUR et 2 CONTRE (Dominique FIE et Brigitte ANDREYS)**, approuve le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville d'Aix-les-Bains.

**108. VŒU - Demande de vote d'une déclaration d'état d'urgence climatique**

Plusieurs associations, Extinction Rébellion Chambéry, Amis de la Terre en Savoie, Greenpeace Chambéry, Alternatiba Savoie et Youth For Climate Chambéry ont adressé aux agglomérations de Savoie et aux communes un appel pour déclarer l'état d'urgence climatique.

**Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR :**

- 1) Déclare l'état d'urgence climatique à Aix-les-Bains et décide de la mise en oeuvre des mesures reconnues pour leur impact positif sur le climat et la biodiversité.
- 2) Emet le vœu pour que GRAND LAC, Communauté d'Agglomération, déclare également l'état d'urgence climatique.

**APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 H 05.**

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du mardi 24 septembre 2019 est affiché à la porte de la mairie le vendredi 27 septembre 2019.

**Gilles MOCELLIN**  
**Directeur Général Adjoint**  
**Directeur de l'Administration Générale**

